

2024 Fin de l'année

OCCASIONS DE PLANIFICATION FISCALE

Grâce à nos solutions globales en gestion de patrimoine, nous vous aidons à atteindre vos objectifs à chaque étape de votre vie.

Ces importantes mesures fiscales et financières peuvent vous aider à vous préparer pour la prochaine période de production des déclarations de revenus et à mieux harmoniser vos finances et vos objectifs à court et à long terme.



Éléments à retenir

Bien qu'on doive se préoccuper de la planification fiscale et financière pendant toute l'année, il existe de nombreuses stratégies que l'on peut envisager de mettre en œuvre avant les dates limites de fin d'année.

Les événements importants de la vie peuvent avoir des conséquences financières, et vous devriez en parler avec votre conseiller fiscal et votre conseiller en placement.

Certains investissements génèrent plus de distributions imposables que d'autres, alors parlez avec votre conseiller et des professionnels de la fiscalité pour évaluer vos placements et vos rendements après impôts.

Introduction

Avec sa pléthore de changements fiscaux récents, de l'impôt minimum de remplacement (IMR) aux modifications de l'imposition des gains en capital, 2024 a été une année où la planification fiscale occupait beaucoup d'esprits. Maximiser les économies d'impôt n'est qu'une partie d'une stratégie financière globale, mais cela peut avoir un effet significatif sur la constitution d'un patrimoine pendant l'année d'imposition en cours et les années suivantes.

Les échéances approchant à grands pas, le moment est venu de tirer parti des possibilités de croissance à report d'impôt, des stratégies de placement fiscalement avantageuses et des possibilités de dons de bienfaisance, entre autres, afin de maximiser vos déductions et vos crédits d'impôt en fonction de votre situation fiscale. Pour déterminer les modifications à apporter pour améliorer votre situation en 2025 et dans les années à venir, votre conseiller et vous devriez passer en revue vos placements en fonction de vos objectifs, du contexte fiscal et de la conjoncture économique.

DATES À RETENIR

Juin 2024	21	Dernier jour pour vendre des titres afin de réaliser un gain ou une perte avant la date d'entrée en vigueur du 25 juin pour les modifications des gains en capital.
	25	Les gains et pertes en capital réalisés à compter de cette journée sont assujettis à de nouvelles règles concernant le taux d'inclusion des gains en capital.*
Décembre 2024	16	Quatrième versement d'acomptes provisionnels pour 2024.
	30	Dernier jour pour vendre des titres sur les marchés canadiens pour réaliser un gain ou une perte. Règlement : T+1 jours.
	30	Dernier jour pour vendre des titres sur les marchés américains pour réaliser un gain ou une perte. Règlement : T+1 jours.
	31	Dernier jour pour payer les intérêts des prêts aux placements à déduire en 2024.
	31	Dernier jour pour faire des dons de bienfaisance pour 2024. Assurez-vous de prévoir suffisamment de temps pour effectuer les dons exigeant un long délai de traitement, comme les dons de valeurs mobilières.
	31	Dernier jour pour payer les frais de garde d'enfants, les frais médicaux et les frais de scolarité pour demander une déduction ou un crédit sur la déclaration T1 de 2024.
	31	Paiement annuel par acomptes provisionnels pour 2024, pour un revenu provenant de l'agriculture ou de la pêche.
Janvier 2025	31	Dernier jour pour ouvrir un compte CELIAPP pour recevoir 8 000 \$ de droits de cotisation, qui peuvent être reportés jusqu'en 2025.
	30	Il faut payer les intérêts du prêt au taux prescrit avant cette date pour maintenir le fractionnement du revenu.
Février 2025	28	Date limite pour les employeurs pour déclarer les T4/T5 à l'ARC.
	29	Date limite pour l'envoi des relevés T4 aux particuliers par les employeurs.
Mars 2025	03	Date limite pour cotiser à un régime enregistré d'épargne-retraite afin de réclamer une déduction pour 2024.
	15	Premier versement d'acomptes provisionnels pour 2025.
	31	Date limite pour la déclaration de revenus T3 pour les fiducies dont l'exercice se termine le 31 décembre.
Avril 2025	31	Date limite pour payer le solde dû pour la déclaration T1-OVP si vous avez versé des cotisations excédentaires à un REER en 2024.
	30	Date limite pour payer vos impôts de 2024 et déposer votre déclaration T1 individuelle 2024.
Juin 2025	16	Date limite pour présenter votre déclaration de revenus pour les particuliers T1 de 2024 si votre conjoint ou vous-même gagnez un revenu en tant que travailleur autonome. La date limite de paiement de l'impôt reste fixée au 30 avril 2025.
	16	Second versement d'acomptes provisionnels pour 2025.
	30	Date limite pour produire votre déclaration de CELI RC243 et payer l'impôt si vous avez fait des cotisations excédentaires en 2024.
Septembre 2025	15	Troisième versement d'acomptes provisionnels pour 2025.
Octobre 2025	1	Dernier jour pour acheter ou construire votre propriété admissible si vous avez effectué un retrait de votre REER dans le cadre du Régime d'accession à la propriété ou un retrait admissible de votre CELIAPP en 2024.



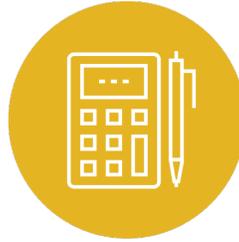
Services fiduciaires et successoraux



Solutions transfrontalières



Dons de bienfaisance



Solutions fiscales



Planification financière



Gestion des investissements



Solutions d'assurance

Collecte de renseignements pour la planification fiscale des placements en fin d'année

Relevés de comptes de placements récents

- Examinez les gains et les pertes réalisés en 2024, y compris les périodes précédant et suivant le 24 juin.
- Analysez les gains et les pertes non réalisés pour déterminer si vous devriez réaliser des gains ou essuyer des pertes d'ici la fin de l'année.
- Passez en revue les frais de gestion de portefeuille et les intérêts payés pour les comptes de placements non enregistrés afin d'estimer les déductions fiscales disponibles.

Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

- Passez en revue vos droits de cotisation à un CELI en date du 1er janvier 2024 ainsi que le total des cotisations versées au cours de l'année 2024.
- Retirez les cotisations excédentaires immédiatement afin de limiter les pénalités pour cotisations excédentaires à un CELI.
- Maximisez les cotisations au CELI pour gagner des revenus non imposables.

Régime enregistré d'épargne-études (REEE)

- Calculez le total de vos cotisations à un REEE en 2024 pour maximiser la subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) pour l'année et tout report de droit à une subvention.

REER

- Consultez votre avis de cotisation de 2023 pour déterminer vos droits de cotisation pour 2024.
- Passez en revue les cotisations versées dans un REER à ce jour, y compris dans les comptes de votre employeur, de votre banque et de votre société de courtage, afin de vous assurer que vous n'avez pas dépassé votre limite de cotisation.
- Retirez les cotisations excédentaires dès que possible afin de limiter les pénalités pour cotisations excédentaires à un REER.
- Maximisez vos cotisations à un REER afin de réduire vos impôts actuels ou futurs et de gagner des revenus de placement à imposition reportée.

Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP)

- Vérifiez l'admissibilité à ouvrir un compte pour vous-même ou les membres adultes de votre famille qui souhaitent épargner en vue de l'achat d'une propriété.
- Si aucun compte n'est encore ouvert, envisagez d'en ouvrir un avant la fin de l'année pour obtenir 8 000 \$ de droits de cotisation, qui peuvent être reportés en 2025 s'ils ne sont pas utilisés en 2024, ce qui donnerait 16 000 \$ de droits de cotisation en 2025.
- Maximisez les cotisations au CELIAPP pour obtenir une déduction fiscale pour l'année en cours ou une année à venir, et pour obtenir des revenus non imposables (à condition que les retraits futurs soient effectués pour acheter une propriété admissible).

Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)

- Calculez le total de vos cotisations à un REEI en 2024 pour maximiser la subvention canadienne pour l'épargne-invalidité (SCEI) pour l'année et tout report de droit à une subvention.

Mesures à envisager

Voici d'importants éléments dont il faut tenir compte relativement aux principales catégories de planification. Gardez à l'esprit que les idées énumérées ci-dessous constituent des amorces de discussion pour la majorité des épargnants. Vous et votre conseiller devriez déterminer les prochaines étapes qui conviennent pour votre propre situation.

1. Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP)

- **Admissibilité :** Résidents canadiens de 18 ans et plus qui n'ont pas été propriétaires d'un logement au cours des quatre dernières années ou de l'année en cours.
- **Limites de cotisation :** 8 000 \$ par an, jusqu'à 40 000 \$ à vie.
- **Avantages fiscaux :** Les cotisations sont déductibles d'impôt; les revenus et les gains sont exonérés d'impôt s'ils sont utilisés pour l'achat d'une propriété admissible.
- **Fermeture du compte :** Le compte doit être fermé après 15 ans ou à l'âge de 71 ans.

CONSEIL : Cotisez au CELIAPP avant de cotiser à un REER ou à un CELI afin de maximiser les déductions fiscales et les retraits futurs en franchise d'impôt. Les déductions du CELIAPP peuvent être reportées indéfiniment, ce qui peut être avantageux si l'on s'attend à ce que son taux d'imposition soit plus élevé au cours d'une année ultérieure.

2. Financement du CELIAPP avec des retraits du CELI

- **Stratégie :** Effectuez un retrait du CELI pour financer le CELIAPP si les fonds sont limités.
- **Avantage :** Les droits de cotisation au CELI sont rétablis et les cotisations au CELIAPP sont déductibles d'impôt.

3. Retraits du CELI à la fin de l'année

- **Date limite :** Effectuez des retraits avant le 31 décembre 2024 pour rétablir les droits de cotisation le 1er janvier 2025.
- **Rééquilibrage :** Retirez des titres en nature pour rééquilibrer vos avoirs.

CONSEIL : Versez « en nature » des titres canadiens productifs de revenus dans le CELI. Évitez de verser des titres susceptibles de subir des pertes.

4. Maximisation des cotisations au CELI et au CELIAPP pour les membres de la famille

- **Admissibilité :** Assurez-vous que tous les membres de la famille âgés de 18 ans et plus maximisent leurs cotisations au CELI.
- **Fractionnement du revenu :** Les personnes gagnant un revenu élevé peuvent faire don de fonds à des membres de leur famille pour qu'ils cotisent à leur CELIAPP et à leur CELI.

CONSEIL : Le plafond cumulatif de cotisation au CELI jusqu'à la fin de 2024 est de 95 000 \$, pour les personnes âgées d'au moins 18 ans en 2009. Le revenu du CELI est libre d'impôt et n'a aucune incidence sur les prestations fondées sur le revenu.

5. Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)

- **Admissibilité :** Ouvrez un REEI si vous ou votre enfant avez droit au crédit d'impôt pour personnes handicapées.
- **Subventions gouvernementales :** Le gouvernement fédéral versera un montant équivalent allant de 100 % à 300 % des cotisations, jusqu'à un maximum de subvention de 90 000 \$.
- **Limites de cotisation :** La cotisation maximale à vie est de 200 000 \$ par bénéficiaire; les revenus et la croissance sont à imposition reportée.

Année	Plafond de cotisation à un CELI
2009	5 000 \$
2010	5 000 \$
2011	5 000 \$
2012	5 000 \$
2013	5 500 \$
2014	5 500 \$
2015	10 000 \$
2016	5 500 \$
2017	5 500 \$
2018	5 500 \$
2019	6 000 \$
2020	6 000 \$
2021	6 000 \$
2022	6 000 \$
2024	7 000 \$
Plafond de contribution cumulative	95 000 \$

6. Prêts du conjoint pour fractionnement des revenus

- **Stratégie :** Prêtez des fonds de placement à un conjoint à faible revenu au taux d'intérêt prescrit pour fractionner les revenus de placements. Avec les nouveaux changements apportés à l'imposition des gains en capital, chaque conjoint dispose de la première tranche de 250 000 \$ de gains admissibles au taux d'inclusion de 50 %, ce qui pourrait rendre le fractionnement des revenus encore plus intéressant.
- **Taux actuel :** Le taux prescrit par l'ARC est de 5 %, ce qui signifie que le conjoint emprunteur doit payer au conjoint prêteur des intérêts au taux prescrit. Les intérêts sont déductibles d'impôt pour l'emprunteur et imposables pour le conjoint prêteur.

CONSEIL : Gardez en place les prêts à faible taux existants. Pensez à attendre une baisse des taux avant de contracter un nouveau prêt du conjoint. Le taux prescrit au premier trimestre de 2025 sera réduit à 4 %.

Planification fiscale de fin d'année : S'y retrouver dans les changements apportés aux gains en capital et à l'IMR pour 2024

À l'approche de la fin de l'année 2024, il est essentiel que les épargnants canadiens soient au courant des récents changements apportés à l'imposition des gains en capital et de la manière dont ils peuvent optimiser leurs stratégies fiscales. Voici un aperçu des nouvelles règles et quelques conseils pratiques pour vous aider à réduire au minimum vos obligations fiscales.

Changements clés apportés aux gains en capital pour 2024*

En vigueur depuis le 25 juin 2024, le gouvernement fédéral a augmenté le taux d'inclusion des gains en capital de 50 % à 66,67 % pour les gains en capital dépassant 250 000 \$ par an. Cela signifie que pour les gains dépassant ce seuil, deux tiers des gains seront désormais inclus dans votre revenu imposable, contre la moitié auparavant. Toutefois, les gains inférieurs ou égaux à 250 000 \$ bénéficieront toujours du taux d'inclusion de 50 %.

Trois stratégies pour gérer les gains en capital

1. **Générer des gains en deçà du seuil de 250 000 :** Si vous avez d'importants gains non réalisés dans vos comptes non enregistrés, envisagez de réaliser une partie de ces gains avant la fin de l'année. Vous pouvez ainsi bénéficier du taux d'inclusion inférieur de 50 % pour les gains allant jusqu'à 250 000 \$.
 - Cette stratégie peut vous aider à bénéficier d'un taux d'imposition plus faible sur une partie de vos gains, ce qui peut vous faire économiser un montant substantiel d'impôts.
2. **Réaliser les pertes en capital :** Si vous avez des placements qui ont perdu de la valeur, vous pouvez envisager de les vendre pour réaliser des pertes en capital. Ces pertes peuvent être utilisées pour compenser les gains en capital, réduisant ainsi votre revenu imposable global.
 - Les pertes en capital peuvent être reportées sur trois ans ou indéfiniment pour compenser les gains futurs. Cela peut être particulièrement utile si vous avez réalisé des gains importants plus tôt dans l'année.
3. **Faire don de titres à valeur accrue :** Une autre stratégie de planification fiscale efficace consiste à faire don des titres à valeur accrue directement à un organisme de bienfaisance enregistré.
 - Lorsque vous donnez des titres qui ont pris de la valeur, vous pouvez éviter de payer l'impôt sur les gains en capital causés par cette augmentation.
 - En outre, vous recevrez un reçu pour don à un organisme de bienfaisance pour la juste valeur marchande des valeurs mobilières, qui peut être utilisé pour compenser d'autres revenus imposables. Cette approche permet non seulement de soutenir une bonne cause, mais aussi de bénéficier d'avantages fiscaux importants.

Éléments à prendre en compte pour l'impôt minimum de remplacement (IMR)

Les nouvelles règles de l'IMR, qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2024, ont introduit des changements importants visant les particuliers à revenu élevé. Le taux de l'IMR est passé de 15 % à 20,5 %, et le montant de l'exemption de base a été porté à 173 205 \$. Ces changements pourraient avoir des répercussions sur les épargnants qui ont réalisé des gains importants avant le 25 juin 2024, afin de bénéficier du taux d'inclusion de 50 %.

- Le calcul des revenus imposables dans le cadre de l'IMR inclut 100 % des gains en capital au lieu du taux d'inclusion de 50 % utilisé dans les calculs de l'impôt normal. Cela signifie que si vous avez réalisé des gains importants au début de l'année, vous devriez vérifier si l'IMR s'applique à vous.
- L'IMR est conçu pour garantir que les particuliers à hauts revenus paient un montant minimum d'impôt, même s'ils bénéficient de diverses déductions et de divers crédits dans le cadre du système fiscal normal. En outre, tout IMR payé peut être reporté sur les sept années suivantes et peut être remboursé dans la mesure où l'impôt normal dépasse l'impôt calculé sous le régime de l'IMR au cours de ces années futures.

En comprenant ces nouvelles règles et en mettant en œuvre des stratégies de planification fiscale réfléchies, vous pouvez tirer le meilleur parti de vos placements et réduire au minimum vos obligations fiscales à l'aube de la nouvelle année.

Planification fiscale des placements

1. Évaluer l'efficacité fiscale du portefeuille

- **Efficacité fiscale** : Mesure la proportion du rendement d'un placement qui reste une fois l'impôt payé.
- **Mesure à prendre** : Rééquilibrez votre portefeuille pour y inclure des placements fiscalement avantageux tels que des actions canadiennes versant des dividendes et des placements attribuant des gains en capital.
- **Collaboration avec le conseiller** : Discutez avec votre conseiller pour évaluer vos placements et leur rendement après impôt.

CONSEIL : Utilisez de nouveaux fonds pour le rééquilibrage afin d'éviter les impôts sur les gains en capital inutiles qui peuvent survenir lors de la vente de placements.

2. Placements étrangers efficaces sur le plan fiscal

- **Revue du compte** : Assurez-vous que les CELIAPP et les CELI ne contiennent pas de placements assujettis à des retenues d'impôt étrangères.
- **Mesure à prendre** : Détenez des titres étrangers versant des dividendes en dehors des comptes REER/FERR pour éviter une double imposition sur les retraits.
- **Taux prévus par les conventions** : Appliquez les taux de retenue plus faibles prévus par les conventions aux placements étrangers dans des comptes imposables.

3. Choix du moment pour réaliser des gains et des pertes en capital

- **Collaboration avec le conseiller** : Discutez avec votre conseiller fiscal pour déterminer le meilleur moment pour réaliser les gains ou subir les pertes en capital.
- **Compensation des gains par des pertes** : Réduisez l'impôt global à payer en compensant les gains par des pertes.
- **Règles relatives aux pertes apparentes** : Évitez de déduire les pertes en capital si une position semblable est lancée dans les 61 jours (30 jours avant et après la vente).

CONSEIL : Transférez une perte en capital à un conjoint en lui faisant acheter le même titre dans les 30 jours suivant la disposition. La perte sera refusée au conjoint vendeur et ajoutée au prix de base ajusté du conjoint acheteur si le titre est détenu pendant au moins 30 jours.

Occasions de croissance à imposition reportée



Régime enregistré d'épargne-retraite

En cotisant à votre REER, vous reportez jusqu'à 18 % de votre revenu gagné, avec un plafond de 31 560 \$ pour 2024.



Régime enregistré d'épargne-études

Investir dans un compte de REEE pour vos enfants ou vos petits-enfants vous permet de reporter l'impôt sur un montant pouvant atteindre 50 000 \$ par enfant. La croissance et le revenu sont imposés dans les mains du bénéficiaire lorsqu'il est inscrit à un programme de formation admissible. Le bénéficiaire pourrait ne payer aucun impôt sur la croissance du REEE. Le gouvernement fédéral contribuera également à hauteur de 7 200 \$ en subventions au REEE.



Fonds indiciels

Les fonds indiciels ne génèrent pas de gains en capital fréquents, et l'imposition d'une bonne partie de la croissance est reportée à la vente des parts du fonds indiciel.



Assurance vie

Constituer une valeur de rachat dans une assurance vie permet aussi d'obtenir une croissance à imposition reportée et un revenu de retraite avantageux sur le plan fiscal.

Planification financière

La planification financière est la base sur laquelle la stratégie globale de gestion du patrimoine d'une personne est construite et définie. La clé de la planification financière est la capacité à prendre en compte tous les éléments mobiles de la situation financière d'une personne ainsi que ses besoins et objectifs uniques. L'impôt joue un rôle important dans la planification financière.

1. Objectifs de planification courants

- Veiller à disposer de suffisamment de revenus pour aujourd'hui et pour la retraite.
- Faire croître les actifs au fil du temps de la manière la plus efficace possible sur le plan fiscal.

2. Examen de la répartition des actifs

- Veillez à ce que vos placements cadrent avec vos objectifs et votre tolérance au risque.
- Effectuez les changements et le rééquilibrage nécessaires, y compris pour les comptes de retraite pris en charge par l'employeur.

CONSEIL : Consultez un fiscaliste pour optimiser les placements en vue d'obtenir des avantages fiscaux. Certains placements peuvent être mieux adaptés à certains comptes, tels que les REER, les CELI ou les comptes non enregistrés.

3. Répartition du revenu de fiducie

- Envisagez de distribuer les revenus de fiducie aux bénéficiaires avant le 31 décembre 2024, afin d'éviter les taux d'imposition élevés des fiducies non testamentaires.
- Tenez compte des implications relatives à l'impôt minimum de remplacement (IMR) apportées par les nouvelles règles en vigueur depuis le 1er janvier 2024.

CONSEIL : Si les règles relatives à l'impôt sur le revenu fractionné (TOSI) ne s'appliquent pas, distribuez les revenus aux bénéficiaires, surtout s'ils sont inférieurs à l'exemption fiscale personnelle de base.

4. Nouvelles exigences de déclaration pour les fiducies

- Les exigences de déclaration relatives aux fiducies canadiennes ont été considérablement élargies, et certaines fiducies qui ne devaient pas auparavant produire de déclaration d'impôt pour les fiducies sont tenues de produire une déclaration d'impôt T3 pour les années d'imposition se terminant le 30 décembre 2023 ou après cette date.
- Il s'agit notamment des fiducies qui n'ont pas gagné ou réalisé de revenu au cours de l'année, bien que des exceptions s'appliquent à certaines fiducies.
- Les renseignements à déclarer comprennent des informations détaillées sur les fiduciaires, les bénéficiaires, les constituants et les contrôleurs.

NOUVEAUTÉS POUR LES SIMPLES FIDUCIES : Les simples fiducies étaient initialement incluses dans les nouvelles exigences de déclaration pour les fiducies; cependant le ministère des Finances a proposé des exemptions de déclaration pour les simples fiducies pour les années civiles 2023 et 2024. Des déclarations de fiducies seront nécessaires pour les fiducies simples pour l'année civile se terminant le 31 décembre 2025 (échéance : 30 mars 2026).

Discutez avec votre comptable de l'application de ces nouvelles exigences à votre fiducie. Les clients de Raymond James peuvent faire appel à nos services de préparation fiscale pour préparer les déclarations de revenus annuelles des fiducies T3.

Planification de la retraite

1. Maximisation des cotisations à des fonds de retraite

- **Croissance à imposition reportée** : Tirez profit de la croissance à imposition reportée en maximisant les cotisations à des fonds de retraite.
- **Cotisations automatiques de la part de l'employeur** : Décidez avec votre employeur de cotisations automatiques versées à chaque période de paie; de nombreuses entreprises versent des cotisations équivalentes.
- **Conseil sur les taux d'imposition** : Plus avantageux si les taux marginaux d'imposition actuels sont plus élevés que les taux prévus à la retraite.

2. Conversion d'un REER en FERR

- **Date limite de conversion** : Convertissez votre REER en FERR avant la fin de l'année où vous atteignez l'âge de 71 ans.
- **Conseil sur les cotisations** : Si vous atteignez l'âge de 71 ans, envisagez de cotiser à un REER pour 2025 en décembre 2024 en fonction du revenu touché en 2024. Cela peut entraîner une pénalité de 1 % pour un mois, mais permet de bénéficier d'une déduction pour 2025 ou les années suivantes.
- **Cotisations du conjoint** : Si votre conjoint a moins de 71 ans, vous pouvez verser des cotisations déductibles d'impôt à son REER de conjoint.

3. Stratégie de retrait

- **Retrait des actifs** : Prévoyez des retraits des placements non enregistrés, du CELI ou du FERR pour financer votre retraite et réduire au minimum la récupération d'impôt et de Sécurité de la vieillesse.
- **Collaboration avec le conseiller** : Travaillez avec votre conseiller afin de mettre au point une stratégie de retrait pour maximiser votre patrimoine après impôt.
- **Crédit pour revenu de pension** : Convertissez une partie de votre REER en FERR à l'âge de 65 ans pour bénéficier du crédit pour revenu de pension fédéral, d'une valeur de 2 000 \$.

4. Partage du RPC et fractionnement des revenus de pension

- **Partage du RPC** : Les conjoints âgés de 60 ans et plus peuvent partager le RPC afin de diviser également les revenus.
- **Fractionnement des revenus de pension** : Les couples peuvent diviser jusqu'à 50 % de leurs revenus de pension sur leur déclaration d'impôts afin d'utiliser le crédit pour revenus de pension.

CONSEIL : Discutez avec votre conseiller des avantages et des inconvénients de toucher de façon anticipée les prestations du RPC.

5. Crédit d'impôt pour l'accessibilité domiciliaire

- **Crédit d'impôt fédéral** : Les personnes âgées de 65 ans ou plus peuvent demander un crédit d'impôt fédéral correspondant à 15 % des dépenses admissibles engagées pour effectuer des rénovations domiciliaires (jusqu'à concurrence de 20 000 \$).
- **Bénéficiaires du crédit d'impôt pour personnes handicapées** : Les particuliers admissibles au crédit d'impôt fédéral pour personnes handicapées peuvent demander le montant pour des dépenses de rénovation à n'importe quel âge.
- **Crédits d'impôt provinciaux** : Vérifiez s'il existe des crédits d'impôt provinciaux semblables dans votre province de résidence.

Limites des cotisations aux régimes enregistrés

La limite des cotisations à un REER pour 2024 est de 18 % du revenu gagné jusqu'à concurrence de 31 560 \$.

La limite des cotisations à un CELI pour 2024 est de 7 000 \$. La limite cumulative pour un CELI est de 95 000 \$ à la fin de 2024.

La limite cumulative maximale des cotisations à un REER est de 50 000 \$ par bénéficiaire.

Planification des études

1. Exploration des options pour financer des études

- **REEE et comptes de placements en fiducie pour mineurs** : Des options de placement souples pour épargner en vue des études d'un enfant.
- **Cotisations au REEE** : Cotisez au moins 5 000 \$ avant la fin de l'année pour recevoir la subvention fédérale maximale (1 000 \$).
- **Subventions provinciales** :
 - **C.-B.**: Subvention de 1 200 \$ pour l'épargne-études et la formation offerte aux bénéficiaires nés après 2006; aucune cotisation de contrepartie n'est requise.
 - **Québec**: Subvention de 10 % jusqu'à concurrence de 250 \$ par an et de 3 600 \$ à vie.

2. Augmentation des versements au REEE

- **Maximisation de la croissance** : Si le REEE est entièrement financé jusqu'à la limite de 50 000 \$ à vie pour une croissance maximale avec report d'impôt, les gains composés croissants dépasseront probablement les subventions perdues.
- **Exemple de croissance** : Une cotisation de 50 000 \$ versée à l'âge de 1 an atteindra 121 534 \$ à l'âge de 18 ans à un taux de rendement de 5 %. Si l'on compare ce solde à des cotisations annuelles de 3 125 \$ entre 1 et 16 ans, on obtient un total de 98 333 \$ à l'âge de 18 ans avec l'aide maximale de 7 200 \$.

3. Autres façons de financer des études

- **Comptes de placements en fiducie pour mineurs** : Utilisez-le pour l'épargne-études supplémentaire si vous avez déjà maximisé vos cotisations REEE.
- **Allocation canadienne pour enfants (ACE)** : Investissez les versements de l'ACE dans un compte de placements en fiducie pour mineurs; le revenu n'est pas attribué au parent.

CONSEIL : Alors que les dividendes et les intérêts sont soumis à des règles d'allocation aux mineurs, où le revenu est imposé dans les mains du parent contributeur, les gains en capital ne sont pas soumis à ces règles. Envisagez d'investir dans des actifs qui génèrent une croissance par l'appréciation du capital plutôt que par les dividendes et les intérêts, afin que les gains soient imposés dans les mains de l'enfant.

4. Retrait des paiements d'aide aux études (PAE) du REEE

- **Crédits d'impôt personnels** : Retirez suffisamment de PAE pour épuiser les crédits d'impôt personnels de l'étudiant.
- **Aucune limite pour les PAE** : Après les 13 premières semaines consécutives de participation à un programme admissible.

CONSEIL : Les PAE peuvent être reçus pour des études à l'étranger si le cours dure au moins 13 semaines.



Autres considérations fiscales pour les citoyens américains

1. Exemption de l'impôt américain pour les donations et les transferts

- **Exemption actuelle :** Réduction potentielle à 5 000 000 \$ (indexés sur l'inflation) en 2026, selon les décisions du Congrès. Profitez de l'exonération dès maintenant si votre patrimoine dépasse la limite future.

CONSEIL : Les dons aux enfants adultes ne sont pas soumis aux règles d'attribution de l'impôt canadien, mais peuvent donner lieu à des gains en capital.

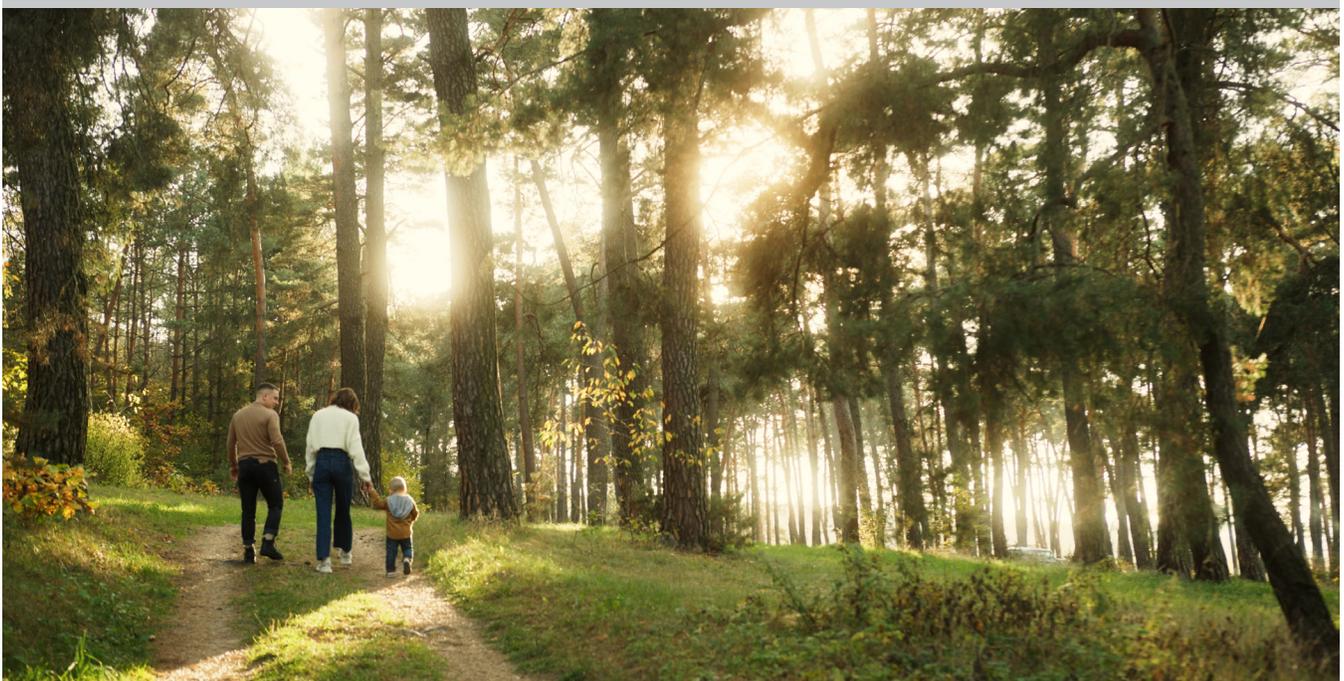
2. Examen de la valeur des actifs

- **Coût de base aux États-Unis :** Assurez-vous que les évaluations sont exactes aux fins de l'impôt américain.
- **Planification successorale :** Envisagez de faire don de vos biens de votre vivant pour réduire au minimum le droit de succession aux États-Unis.

3. Don de la résidence principale

- **Éviter l'impôt américain sur les gains en capital :** Envisagez de céder la propriété à un conjoint non américain, car les citoyens américains ne peuvent exclure que jusqu'à 250 000 \$ US de gains en capital sur la vente de la résidence principale aux fins de l'impôt américain.
- **Exemption canadienne pour résidence principale :** Les résidents fiscaux canadiens bénéficient d'une exemption illimitée des gains en capital pour une résidence principale désignée. Cela permet à un conjoint qui n'est pas citoyen américain d'éviter toute imposition sur les gains en capital réalisés sur une maison canadienne.

CONSEIL : Utilisez votre exemption de don restante pour éliminer tout droit de don américain sur la transaction. Les citoyens américains disposent de 13 610 000 \$ US en 2024 s'ils n'ont jamais fait de dons pouvant être déclarés dans le passé. Les dons à vie réduisent l'exonération de l'impôt sur les successions en vigueur au moment du décès.



Planification successorale et dons de bienfaisance



Conseils relatifs à la planification successorale et aux dons de bienfaisance

1. Revue et mise à jour des plans de succession

- **Événements de la vie** : Mettez à jour les plans en cas de divorce, de séparation, de décès, de naissance ou de déménagement.
- **Transferts au conjoint et au conjoint de fait** : Les biens en capital, comme les actions d'une société privée, les immeubles locatifs et la résidence principale, peuvent être transférés au conjoint, afin d'éviter les conséquences fiscales au moment du décès.
- **CELI, REER et FERR** : Ces comptes peuvent également être transférés au conjoint ou au conjoint de fait. Désigner son conjoint comme successeur plutôt que comme bénéficiaire permet d'éviter des démarches inutiles auprès de l'ARC.

2. Dons de son vivant aux enfants adultes

- **Réduire la taille de la succession** : Les dons réduisent les frais d'homologation et les gains en capital au décès.
- **Consigner les dons** : Assurez-vous qu'ils ne sont pas contestés.

3. Revue de la désignation des bénéficiaires

- **Désignations actuelles** : Assurez-vous qu'elles sont à jour et que votre conjoint est nommé à titre de rentier remplaçant, s'il y a lieu, comme sur les FERR et les CELI.
- **Ajout de bénéficiaires subsidiaires** : Au cas où la personne désignée décéderait avant vous ou que le titulaire du compte serait atteint d'incapacité mentale et ne pourrait pas désigner un nouveau bénéficiaire.

4. Vérification des titres juridiques

- **Reflet des souhaits** : Assurez-vous que les comptes et les titres de propriété sont à jour.
- **Réduction des frais d'homologation** : Envisagez les fiducies en propriété conjointe ou en faveur de soi-même, une assurance vie ainsi que la possibilité de faire des dons.

5. Dons de bienfaisance stratégiques

- **Réduction des obligations fiscales** : Envisagez de faire un don au Fonds de dons de bienfaisance de Raymond James pour atteindre vos objectifs de legs et d'économie d'impôts.

6. Planification successorale stratégique

- **Fiducies entre vifs** : Transférez des actifs pour que votre patrimoine soit distribué selon vos souhaits.

Voici quelques avantages d'utiliser cette méthode :

- Plus-value future retirée de la succession.
- Revenu transféré aux bénéficiaires soumis à une fourchette d'imposition plus faible.
- Protection contre les créanciers, les poursuites judiciaires et le divorce.
- Contournement de l'homologation et protection de la confidentialité.
- Solution de gestion de rechange en cas de maladie ou de blessure.

- ▶ Donnez à des organismes de bienfaisance enregistrés des titres à forte valeur ajoutée cotés sur une bourse de valeurs désignée, au lieu de faire un don en espèces, afin d'éviter les gains en capital et de réduire le montant total de vos impôts.
- ▶ Ouvrez un compte de fonds de bienfaisance pour obtenir un crédit d'impôt actuel sur les dons. Vous pourrez choisir les œuvres de bienfaisance plus tard. Pour obtenir de plus amples renseignements, rendez-vous à l'adresse <https://rjcfoundation.ca/fr/accueil/>.
- ▶ Prévoyez dans votre testament d'affecter les fonds à des organismes de bienfaisance spécifiques afin de réduire les impôts au moment du décès. Donnez à votre administrateur successoral la possibilité de faire des dons en nature à des organismes de bienfaisance plutôt que des dons en espèces afin de maximiser les avantages fiscaux.
- ▶ Les dons de bienfaisance peuvent réduire votre fardeau fiscal et vous procurer une grande satisfaction en soutenant vos causes favorites.

Actionnaires de sociétés privées canadiennes

1. Évaluer l'incidence des modifications fiscales sur les gains en capital

- **Nouveau taux d'inclusion** : Taux d'inclusion de 2/3 pour les gains en capital réalisés à partir du 25 juin 2024.
- **Décisions de placements** : Évaluez s'il faut investir au sein d'une société ou individuellement.
- **Investissement du revenu après-impôt provenant d'une entreprise exploitée activement** : Il est probablement plus avantageux d'investir au sein d'une société en raison des avantages en matière de report d'impôt, même avec les modifications apportées au taux d'inclusion des gains en capital.

2. Optimiser la proportion salaire-dividendes

- **Réduire au minimum les impôts** : Équilibrez votre salaire et vos dividendes pour réduire l'impôt sur le revenu et l'impôt sur le revenu des sociétés.
- **Éviter les règles concernant les revenus** : Les règles régissant le revenu fractionné ne s'appliquent pas aux salaires raisonnables versés aux membres d'une famille qui travaillent pour l'entreprise.

CONSEIL : Déterminez qui sont les actionnaires concernés par les règles de revenu fractionné. Utilisez les dividendes en capital et remboursez les prêts d'actionnaires pour générer des liquidités libres d'impôt. Remboursez des dividendes imposables si votre société a un solde relatif à l'impôt en main remboursable au titre de dividendes (IMRTD).

3. Réduire au minimum le revenu de placement passif

- **Taux d'imposition plus élevés** : Les revenus actifs d'entreprise peuvent être soumis à des taux d'imposition plus élevés si le revenu de placement total ajusté dépasse 50 000 \$.
- **Déduction pour les petites entreprises** : Réduite de 5 \$ pour chaque dollar de revenu de placement au-delà de 50 000 \$, supprimée à 150 000 \$.

CONSEIL : Consultez un comptable spécialisé dans la fiscalité des entreprises. Envisagez de créer un régime de retraite individuel (RRI) ou d'utiliser l'assurance vie détenue par l'entreprise pour gérer les revenus de placement.

4. Passer en revue le plan de relève de l'entreprise

- **Conséquences fiscales** : Évaluez les implications fiscales potentielles en cas de décès.
- **Conventions d'actionnaires** : Veillez à la protection des droits pour éviter les litiges.
- **Gel d'entreprise** : Envisagez de geler l'entreprise pour en transmettre la valeur future à vos héritiers.
- **Exonération cumulative des gains en capital** : Évaluez la possibilité de demander l'exemption de 1 250 000 \$ (2024) sur les actions admissibles de petite entreprise (AAPE).*

TRAVAILLEZ AVEC VOTRE CONSEILLER OU AVEC VOTRE CONSEILLER EN PLACEMENT



Apportez les changements nécessaires : adoptez un point de vue stratégique pour évaluer quels changements seraient les plus judicieux pour vous aider à atteindre vos objectifs.

Soyez organisé : réunissez tous les documents fiscaux et financiers importants afin de vous préparer à effectuer un examen de fin d'année approfondi.

Faites preuve d'ouverture : discutez de tous les aspects financiers de votre vie, y compris tous les changements que vous prévoyez.

Agissez avant la fin de l'année.

Malgré ce qui peut survenir dans les marchés et dans l'économie en général, il existe de nombreuses mesures importantes que vous pouvez prendre à la fin de l'année pour vous aider à mieux comprendre où vous vous situez financièrement. Un examen de fin d'année avec vos conseillers vous permettra également de vous assurer que vous êtes sur la bonne voie pour atteindre vos objectifs et de déterminer les aspects que vous devez modifier de façon à ce que votre plan puisse évoluer en fonction de vos besoins.

Prenez du temps maintenant pour discuter de l'évolution de vos besoins de façon à ce que vous et vos conseillers compreniez bien votre situation et votre but.

Ces importantes mesures fiscales et financières peuvent vous aider à vous préparer pour la prochaine période de production des déclarations de revenus et à mieux harmoniser vos finances et vos objectifs à court et à long terme.

UN VIE BIEN PLANIFIÉE

RAYMOND JAMES™